

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2022

Convocation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal de Cérans-Foulletourte s'est réuni, sous la présidence de Mme Elisabeth MOUSSAY, Maire, le lundi 09 mai 2022, à 20 heures 00, dans la salle polyvalente, sur convocation préalable de Mme le Maire, adressée par voie dématérialisée, le 3 mai 2022.

ORDRE DU JOUR

Urbanisme

- *Offre de concours du Crédit Agricole pour la réalisation de travaux de voirie*

Domaine et patrimoine

- *Cession de la parcelle ZN 07*
- *Cession d'une partie de la parcelle AC 173*
- *Cession de la parcelle ZO 81*
- *Cession de la parcelle AK 20*
- *Don de la plaque commémorative de l'accident de 1959 à la Mairie de Tuffé*

Fonction publique

- *Avancement de grade : ouverture d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe*
- *Ouverture d'un poste d'adjoint du patrimoine principal*
- *Convention avec le Centre de Gestion pour l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.*

Institutions et vie politique

- *Projet de territoire 2020/2035*
- *Validation de la composition des comités consultatifs*
- *Tirage au sort des jurés d'assises*

Informations diverses

Présents : Elisabeth MOUSSAY, Roger PIERRIEAU, Céline PASQUIER-MARTIN, Christelle GAUTIER, Patrick RICHARD, Jackie VAUGON, Valérie RIOLÉ, Karine PASTEAU, Floriane DE MATOS, Hervé GARANDEL, Julie VALLEROY, Christine THOBY, Christophe RAMAUGÉ, Hyacinthe MACÉ, Romain TOURANCHEAU, Nicolas JOLIVET, François DOLL, Edith MÉNAGE, Nathalie BRIÈRE, Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ, Manuel GALBADON

Excusé(s) et représenté(s) : Maïté LECHAT-LEJEUNE, Frédéric MORAINÉ

En application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Est nommé secrétaire de séance : Jackie VAUGON

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Mme le Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération du 9 juin 2020 suivant l'article L.2122-22 du Code précité :

15 - 2022	28/03/2022	CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE
16- 2022	07/04/2022	BAIL COMMERCIAL CHARLINE ROUSSEAU

Droit de préemption urbain :

Présentation des déclarations d'intention d'aliéner depuis le conseil du 28 mars 2022

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				oui	non
2022-008	4 rue Renée Auduc	AD 115	366 m2		X
2022-009	18 rue du Gueslin	AH 144	731 m2		X
2022-010	7 chemin des Fontaines	AL 35	1291 m2		X
2022-011	10 rue de la Sauvagère	AC26	735 m2		X
2022-012	route de la Moricière	AH 214, 215, 212, 217, 218	609 m2		X
2022-013	4 place Florent Beaury	AH 54, 92	878 m2		X
2022-014	12 rue Sainte Catherine	AB 134, 160	287 m2		X
2022-015	Le Champ de la Lande - Lot n° 22	AE 150	404 m2		X

Renonciation :

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions du n°008 au n°015 de 2022, prises dans le cadre de la délégation de pouvoir, en matière de Droit de Préemption Urbain, conférée en vertu du Code de l'Urbanisme, et précise qu'à ce titre les décisions sont transcrites dans le registre des délibérations

Arrête :

Avoir pris la décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain sur les immeubles portés à la connaissance du Conseil Municipal :

Le conseil municipal,

Prend acte des décisions susvisées prises par Madame le Maire en vertu de la délégation de pouvoir.

URBANISME

DCM 2022- 34 : Offre de concours du Crédit Agricole pour la réalisation de travaux de voirie

Classification 2.2.8

Rapporteur : Patrick RICHARD

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick RICHARD, Maire-Adjoint Voirie-Bâtiment-Urbanisme.

La commune de Cérans-Foulletourte a reçu une offre de concours en numéraire de la Banque Crédit Agricole, dont le siège social est 88 rue Nationale, en date du 27 avril 2022, en vue de réaliser des travaux de voirie rue Nationale.

Cette offre de concours s'inscrit dans le projet de la Banque Crédit Agricole de modifier la place de stationnement (démolition des bordures chasse-roues) pour le camion de transport de fonds.

Les travaux consistent à un agrandissement de la place stationnement en supprimant les bordures chasse-roues. Il sera donc nécessaire suite à la démolition des bordures de faire une réfection du trottoir par une dépose d'enrobé.

En effet, le projet permettra un stationnement en toute sécurité pour le transport de fonds.

La proposition de la Banque Crédit Agricole répond pleinement aux conditions posées par la jurisprudence pour la qualification d'offres de concours, à savoir une contribution à l'exécution d'un travail public auquel la personne privée à intérêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** l'offre de concours financier présentée par la Banque Crédit Agricole représentée par Monsieur Mathieu ZANARDO, à hauteur de la totalité du coût des travaux, soit environ 511,20 € TTC, en vue de la réalisation de travaux d'agrandissement de la place de stationnement en face du 88 rue Nationale ;
- **RAPPELE** que la présente délibération est créatrice d'une convention d'offre de concours qui lie les parties ;
- **INDIQUE** cependant qu'en cas de non-réalisation de ces travaux dans un délai d'une année à compter de la présente délibération, celle-ci cessera tous ces effets sans que l'offrant puisse s'en prévaloir pour obtenir quelque dommages et intérêts que ce soit ;
- **PRÉCISE** de plus que l'acceptation de la présente offre de concours n'engendre pas obligation pour la Commune de réaliser lesdits travaux dans le délai sus fixé si leur opportunité aujourd'hui reconnue venait à être reconsidérée ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire, afin de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment d'émettre à la date d'engagement des travaux en cause, le titre de recettes afférent au montant de l'offre de concours présentement acceptée.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

Il est précisé qu'il y a une tâche d'hydrocarbure suite à une panne du camion de convoyeur de fonds, il est demandé de prendre contact avec le Crédit Agricole afin d'avoir leurs coordonnées et se rapprocher de leur assurance.

DOMAINE ET PATRIMOINE

DCM 2022-35 : Cession de la parcelle ZN 07

Classification 3.2

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme MENAGE souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZN 07 d'une contenance de 1 ha 24a 60 ca, située La Prée.

Grande parcelle non bâtie, un peu éloignée du bourg, nature de pré

Il est donc proposé de céder cette parcelle à M. & Mme MENAGE,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 29 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de la cession de la parcelle cadastrée ZN 07 d'une contenance de 1 ha 24a 60 ca, située La Prée moyennant le prix de 0.25 €/m², soit 3 115 €.

Précise que l'acquéreur supportera tous les frais inhérents à l'acte.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant et la charge d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Etant concernée, Mme MENAGE, conseillère municipale, ne prend pas part au vote.

DÉCISION :

Adopté

(Par 17 voix pour, 0 contre, 1 abstention)

DCM 2022-36 : Cession d'une partie de la parcelle AC 173

Classification 3.2

Rapporteur : Patrick RICHARD

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick RICHARD, Maire-Adjoint Voirie-Bâtiment-Urbanisme.

M. Patrick RICHARD informe le conseil municipal que M. BOULIDARD souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée AC 173 d'une contenance de 60 m², située La Boule D'or, rue Chapel Saint Léonard.

Petite portion d'environ 60 m² à prélever sur la parcelle AC 173 en nature de voirie,

Il est donc proposé de céder cette parcelle à M. BOULIDARD,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 29 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AC 173 d'une contenance de 60 m², située La Boule D'or, rue Chapel Saint Léonard moyennant le prix de 1 €/m², soit 60 €.

Précise que l'acquéreur supportera tous les frais inhérents à l'acte.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant et la charge d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION :

Adopté

(Par 18 voix pour, 0 contre, 1 abstention)

DCM 2022-37 : Cession de la parcelle ZO 81

Classification 3.2

Rapporteur : Patrick RICHARD

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick RICHARD, Maire-Adjoint Voirie-Bâtiment-Urbanisme.

M. Patrick RICHARD informe le conseil municipal que M. LANDAIS souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZO 81 d'une contenance de 1 560 m², située La Métairie.

Parcelle non bâtie, en nature de fossé de drainage

Il est donc proposé de céder cette parcelle à M. LANDAIS

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 15 avril 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de la cession de la parcelle cadastrée ZO 81 d'une contenance de 1 560 m², située La Métairie moyennant le prix de 0.25 €/m², soit 390 €

Précise que l'acquéreur supportera tous les frais inhérents à l'acte.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant et la charge d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est demandé de préciser dans l'acte notarié que le collecteur doit être entretenu et surtout ne pas être rebouché.

DÉCISION :
Adopté

(Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions)

DCM 2022-38 : Cession de la parcelle AK 20

Classification 3.2

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

En complément de la délibération n°2021-47 concernant la cession de la parcelle AK 21, Madame le Maire informe le conseil municipal que M. LEMOINE souhaite acquérir 1/8^{ème} du chemin cadastré AK 20 située La Lande de Cérans.

Il est donc proposé de céder 1/8^{ème} de cette parcelle à M. LEMOINE

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 25 janvier 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de la cession de la parcelle cadastrée AK 20, située La Lande de Cérans

Précise que l'acquéreur supportera tous les frais inhérents à l'acte.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant et la charge d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION :
Adopté

(Par 18 voix pour, 1 contre, 0 abstentions)

DCM 2022- 39 : Don à la Mairie de Tuffé de l'ancienne plaque commémorative de l'accident de 1959

Classification 3.2

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Monsieur le Maire de la commune de Tuffé souhaiterait récupérer l'ancienne plaque commémorative de l'accident de 1959.

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire don de cette plaque à la Mairie de Tuffé.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

FONCTION PUBLIQUE

DCM 2022-40 : Avancement de grade : ouverture d'un poste rédacteur principal de 1^{ère} classe

Classification 4.1.1

Vu le Code Général de collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1974 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé :

De créer à compter du 10 mai 2022 : 1 poste de rédacteur principal de 1^{ere} classe à temps complet

De supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

De modifier le tableau des effectifs au 10 mai 2022

DÉCISION :

Adopté

(Par 18 voix pour, 0 contre, 1 abstention)

Arrivée de Mme Julie VALLEROY

DCM 2022-41 : Ouverture d'un poste d'adjoint du patrimoine principal

Classification 4.1.1

Vu le Code Général de collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1974 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé :

De créer à compter du 1^{er} juillet 2022 : 1 poste d'adjoint du patrimoine principal

De modifier le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2022

DÉCISION :

Adopté

(Par 19 voix pour, 0 contre, 1 abstention)

DCM 2022-42 : Convention avec le Centre de Gestion pour l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

Classification 4.1.6.

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le CDG72 a mis en place ce dispositif, par arrêté n° 2112060DIR01ART du 6 décembre 2021 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en feront la demande ; La tarification est prise en compte dans le cadre de la cotisation additionnelle versée par les employeurs publics adhérents, cotisation qui a augmenté de 0.05% au 1^{er} janvier 2022 qu'il y ait conventionnement ou pas.

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au CDG72 la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de Cérans-Fouilletourte pour garantir la neutralité dans le traitement des signalements et pour orienter aux mieux les agents et l'Autorité territoriale. Les agents seront informés de cette procédure par la diffusion de documents.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce dispositif,

Le maire propose :

ARTICLE 1 :

D'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

ARTICLE 2 :

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 20 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DCM 2022-43 : Projet de territoire 2020/2035

Classification 5.7.6

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Madame le Maire rappelle les différentes étapes réalisées depuis octobre 2020 en lien avec le Collège des Transitions Sociétales pour mener à bien l'élaboration du Projet de Territoire « Val de Sarthe ».

Sa concrétisation a été permise par la mise en œuvre de modules de formation pour les élus et les agents d'encadrement, des temps de concertation en lien avec la population, les entreprises, les associations et d'un travail par secteur géographique avec les communes du territoire et les commissions communautaires pour aboutir à un projet co-construit.

L'objectif étant, dans une démarche volontaire, de définir une feuille de route commune et concertée pour le devenir du territoire Val de Sarthe sur un premier horizon de 10/15 ans, et dans le but de répondre aux enjeux écologiques, sociaux et démocratiques de plus en plus prégnants : réchauffement climatique, perte de biodiversité, épuisement des ressources naturelles, défiance vis-à-vis de la démocratie représentative, fracture sociale...

Vu la délibération de Conseil communautaire en date du 17 mars 2022 adoptant le projet de territoire,

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce projet.

DÉCISION :

Adopté à l'unanimité

(Par 20 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

DCM 2022-44 : Validation de la composition des comités consultatifs

Classification 5.2.3.

Rapporteur : Elisabeth MOUSSAY

Conformément au règlement intérieur des comités consultatifs adopté lors du conseil municipal du 28 mars 2022,

Chaque comité consultatif est composé de trois élus, désignés par vote

Les quatre comités seront composés de :

- 4 membres tirés au sort parmi les candidatures volontaires
- 12 membres tirés au sort sur les listes électorales, les listes des établissements scolaires et les listes d'assistants maternels
- 2 membres désignés par l'association Mémoire et Patrimoine
- 1 membre désigné par l'Association des commerçants, 1 par le « Point Jeunes » et 1 par l'association Loisirs Détente Céranais
- 4 membres du CMJ

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la composition des 4 comités consultatifs.

En cas de refus des personnes tirées au sort, il est décidé de désigner la personne suivante sur chaque liste.

Comité consultatif : Sécurisation des écoles

Pilote :

M. Patrick RICHARD

Agent référent :

Mme Marie-Claude LEJEUNE

Elus :

Mme Maïté LECHAT-LEJEUNE

Mme Karine PASTEAU

Mme Céline PASQUIER

Citoyen volontaire :

Mme MULTON

Citoyens tirés au sort sur la liste électorale :

Mme Isabelle ONFRAY

M. Bruno MOULIN

Parents d'élèves tirés au sort sur les listes des parents d'élèves élus :

Collège « Pierre Belon » : Mme Véronique DAPVRIL

Ecole Elémentaire « Camille Souchu » : M. Éric CHAUVEAU

Ecole maternelle « les lutins » : M. Sébastien BRIAGE

Membres du Conseil Municipal Jeunes :

Mme Karine PASTEAU fournira le nom de 2 membres du CMJ

Comité consultatif : Réaménagement du centre-bourg

Pilote :

M. Roger PIERRIEAU

Agent référent :

Mme Sandrine LIGOT

Elus :

Mme Valérie RIOLÉ

Mme Nathalie BRIÈRE

M. Nicolas JOLIVET

Citoyen volontaire :

Mme Laurence GAMBA

Citoyens tirés au sort sur la liste électorale :

Mme Valérie JOUSSE

Mme Julie CHANTEUX

Mme Nicole DUBOIS

Personne désignée par le Président de l'Association des Artisans et Commerçants :

M. Christophe VERNA

Personne désignée par le Président de l'Association Mémoire et Patrimoine :

M. Marc LETISSIER

Comité consultatif : Liaison douce Carrefour/Poterie

Pilote :

Mme Julie VALLEROY assistée de M. Jackie VAUGON

Agent référent :

M. Rodolphe LARIVIÈRE

Elus :

Mme Christine THOBY

Mme Floriane DE MATOS

M. Fred MORAINE

M. Hervé GARANDEL

Citoyen volontaire :

En attente

Citoyens tirés au sort sur la liste électorale :

M. Gilles ZELIKER

Mme Noémie COUBARD

M. Serge ROMASTIN

Personne désignée par le Président de l'Association Mémoire et Patrimoine :

Mme Marie ROYER

Comité consultatif : Sécurité/Mobilité

Pilote :

M. François DOLL

Agent référent :

M. Willy TOUCHARD

Elus :

M. Hyacinthe MACÉ

M. Manuel GALBADON

Mme Edith MENAGE

Citoyen volontaire :

En attente

Citoyens tirés au sort sur la liste électorale :

M. Nicolas QUINTIN

M. Eric DEGOULET

M. Tom LECONTE

Personne désignée par la Présidente de l'Association Loisirs Détente Cérannais :

Mme VERON doit transmettre le nom de la personne en fin de semaine

Personne désignée par l'animateur du Point Jeunes /

M. Lucas PIRES doit transmettre le nom de la personne en fin de semaine

Membres du Conseil Municipal Jeunes :

Mme Karine PASTEAU fournira le nom de 2 membres du CMJ

Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément aux modalités définies, Madame le Maire assistée de 2 adjoints et en séance publique de Conseil Municipal, procède au tirage au sort, à partir de la liste générale des électeurs de la commune, prévue par l'article L17 du Code électoral, des personnes devant figurer sur la liste préparatoire.

L'arrêté préfectoral a fixé à 3 le nombre de jurés pour la Commune de Cérans-Foulletourte.

Le nombre de personnes tirées au sort doit être le triple de celui fixé, soit 9 personnes pour notre Commune. Sur la base de cette liste, il appartient ensuite à une commission réunie dans chaque cour d'assise de sélectionner les 3 jurés définitifs.

Le procédé adopté est le suivant : le premier tirage, effectué par un adjoint, donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs, le second tirage, effectué par un autre adjoint, donne la ligne, et par conséquent le nom du juré.

L'article 261 du Code de Procédure Pénale prévoit que les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, ne peuvent être retenues pour la constitution de la liste préparatoire

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des 9 personnes tirées au sort, Madame le Maire assurera la transmission au greffier de la Cour d'Assises du Tribunal judiciaire du Mans avant le 31 juillet 2022 et informera les personnes tirées au sort sur la commune

P 67 – N°5

Sylvie COUBARD

P 20 – N°2

Isabelle BEUCHER

P 9 – N °5

Laura BALLON

P 197 – N°4	Yohann NIEPCERON
P 206 – N°10	Charlotte PENISSON
P 153 – N°9	Elyo LECOSSIER
P 236 – N°7	Laurent SAUVAGE
P 205 – N°10	Nicole PEAN
P 106 – n°8	Marc GAUTUN

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal au sujet de l'acquisition de la maison de Mme Bougard situé Rue du Stade.

Le conseil municipal est d'accord pour faire une offre à 90 000 €

Chaque représentant de commission communautaire fait un compte-rendu de la commission à laquelle il a assisté depuis le 28 mars 2022.

Commission Déchets Ménagers du 21 avril 2022

Mme Edith MENAGE rend compte de l'intervention de l'entreprise PAPREC pour la collecte des bio déchets représentant 1/3 des poubelles noires, en collecte en porte à porte, PAV, compostage ou méthanisation

Commission Economie Emploi du 6 avril 2022

M. Hervé GARENDEL rend compte de la proposition d'investisseur de Guérande pour la construction d'un village entreprises à Spay. La CDC vendrait les terrains mais n'aurait pas d'investissement.

Réunion du 7 mai :

Réflexions au niveau du Pays Vallée de la Sarthe sur les déplacements à vélo pour le travail, les écoles.

Travail par zones géographiques, identifier sur notre territoire les entreprises, les écoles

Plan sur 10-15 ans

Chantiers citoyens le 14 mai de 9h à 12h : Hyacinthe MACÉ, Karine PASTEAU et Christelle GAUTIER se proposent pour y participer

Mme Karine PASTEAU se propose d'assister M. Patrick RICHARD pour la célébration du mariage le 28 mai à 11h et Mme Edith MÉNAGE pour celui à 14h

Mme le Maire remercie les élus pour leur présence lors de la cérémonie commémorative du 8 mai

La prochaine réunion de travail aura lieu lundi prochain à 20h à la Mairie.

*Le secrétaire de séance,
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h57*

E. MOUSSAY	R. PIERRIEAU	C. PASQUIER- MARTIN	P. RICHARD	C. GAUTIER
J. VAUGON	V. RIOLÉ	K. PASTEAU	F. DE MATOS	H. GARANDEL
J. VALLEROY	C. THOBY	C. RAMAUGÉ	H. MACÉ	R. TOURANCHEAU
N. JOLIVET	F. DOLL	E. MÉNAGE	N. BRIÈRE	M. LECHAT- LEJEUNE
				Absente excusée
Frédéric MORAINE	Manuel GALBADON			
Absent excusé				



Inspirez-nous Engagez-vous !



2022 - 2035



PROJET DE TERRITOIRE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE





édito

Une vision commune pour une nouvelle ambition.....p. 4 - 5

Le territoire en chiffres.....p. 6 - 7

Le Projet de Territoire.....p. 8 - 9

**Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie :
faire évoluer nos modes de vies**..... p. 10 - 11

**Vers un territoire de coopération éducatives, démocratiques,
solidaires et conviviales**..... p. 12 - 13

Vers un territoire créatif et contributif.....p. 14 - 15



Une vision commune pour une nouvelle ambition

La concrétisation du Projet de Territoire est issue d'une prise de conscience collective pour les élus du Val de Sarthe, et ce notamment à travers les travaux et la réflexion conduite dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Vallée de la Sarthe. Les questionnements autour du zéro artificialisation nette des sols, la perte d'autonomie fiscale, la diminution des ressources et les changements climatiques constatés sur le territoire, la transmission aux générations futures, le besoin de sens dans l'action publique locale, ont mis en évidence la nécessité de s'engager dans une démarche novatrice et coopérative pour bâtir le Projet de Territoire du Val de Sarthe.

C'est pourquoi depuis fin 2020, les élus de la Communauté de communes du Val de Sarthe se sont lancés dans une démarche volontaire afin de définir une feuille de route commune et concertée pour le devenir du territoire Val de Sarthe sur un premier horizon de 10/15 ans, et dans le but de répondre aux enjeux écologiques, sociaux et démocratiques de plus en plus prégnants : réchauffement climatique, perte de biodiversité, épuisement des ressources naturelles, défiance vis-à-vis de la démocratie représentative, fracture sociale...

Son objectif consistait à définir des ambitions, des orientations, à hiérarchiser les interventions de la Communauté de communes, définir des priorités, déterminer les moyens financiers et humains cohérents avec les choix effectués.

Au programme de ce Projet de Territoire du Val de Sarthe : formation des élus et des agents d'encadrement, concertation en lien avec la population, les entreprises, les associations, travail par secteur géographique avec les Communes du territoire pour aboutir à un projet co-construit.

Toutes ces étapes de co-construction ont demandé du temps, presque une année et demie s'est écoulée, ponctuée d'échanges et de moments de partage nécessaires pour l'adhésion du plus grand nombre, sans compter des temps de convivialité pour apprendre à se connaître.

Afin de piloter son élaboration, un groupe Projet de Territoire, composé de 7 élus, la Directrice Générale des Services, le Directeur Général Adjoint et la Chargée de mission Projet de Territoire, a été constitué et près d'une douzaine de réunions de travail ont contribué à questionner la démarche au fil des



étapes, et toujours dans une logique de « pas de côté » en réponse aux enjeux majeurs.

C'est à travers une démarche expérimentale, et avec l'accompagnement du Collège des Transitions Sociétales, émanant de l'IMT Atlantique, que nous avons mené à bien ce projet de territoire. Nous avons ainsi bénéficié de l'expertise de cet espace-tiers de réflexion et d'action qui réunit une trentaine de partenaires en Pays de la Loire autour de cet enjeu de co-construction des projets locaux de transition dont le fondement est le changement des modes de vie, des comportements des habitants et de chacun d'entre nous.

Ce document vient synthétiser le travail réalisé et vous donne une vision globale du Projet de Territoire du Val de Sarthe à horizon 2035.

Emmanuel FRANCO
Élisabeth MOUSSAY
Katia HARDOUIN
Noël TELLIER
Béatrice LÉVÊQUE
Philippe BERGUES
Martine COUET

« Les Projets de Territoire sont souvent conçus en début de mandat et en quelques mois... Afin de s'ancrer dans une démarche engagée en matière de transitions et de disposer d'un projet à horizon de 10-15 ans, il était important de mettre en place une période d'acculturation auprès des élus communautaires et agents d'encadrement ainsi qu'une démarche concertée qui s'est déroulée d'octobre 2020 à mars 2022. »

Emmanuel Franco, Président de la Communauté de communes du Val de Sarthe
Élisabeth Moussay et Katia Hardouin, Vice-Présidentes de la Communauté de communes du Val de Sarthe

CALENDRIER

- OCTOBRE 2020 À MARS 2021**
Travailler sur un constat partagé / Formation des élus de la Communauté de communes et des agents d'encadrement
- AVRIL - MAI 2021**
Échanges et connaissance des projets communaux / Rencontre avec les Communes et recensement des projets
- 10 JUIN 2021**
Collectif TES / Rencontre entre territoires en transitions / M. Emmanuel Franco
- JUILLET 2021**
Échanges et priorisation des thèmes / Consultation des élus et agents sur les axes stratégiques prioritaires et avis des habitants lors du Festival de la Belle Virée
- 23-24 SEPTEMBRE 2021**
Séminaire annuel TES : Comment développer et accompagner la montée en puissance d'un leadership partagé sur les territoires ? / M. Emmanuel Franco & M. Mickaël Vernassière
- SEPTEMBRE 2021**
Échanges et priorisation des thèmes avec les entreprises
- SEPTEMBRE - OCTOBRE 2021**
Échanges et priorisation des thèmes / Consultation sur les marchés du territoire et enquête en ligne à destination des habitants et associations
- NOVEMBRE 2021**
Échanges et recensement des besoins / Rencontre des entreprises par secteur et 2^{ème} rencontre des Communes
- 18 NOVEMBRE 2021**
Collectif des acteurs TES / Comment le Collectif des acteurs peut-il accompagner le développement de projets pilotes pour faire évoluer des pratiques vers plus de sobriété, de solidarité, de résilience ? M. Noël Tellier & Mme Aurélie Jouin
- 23 NOV. & 16 DÉC. 2021** **Session test - Module de sensibilisation sur les modes de vie** / M. Emmanuel Franco & Mme Aurélie Jouin
- NOVEMBRE 2021 - JANVIER 2022**
Causeries autour du sujet « Pourquoi les transitions n'avancent-elles pas plus vite ? » animées par Bernard LEMOULT, auprès des habitants et agents communaux et communautaires
- 27 JANVIER 2022**
TES - Formation modes de vie et stratégies territoriales de transitions / Mme Aurélie Jouin
- JANVIER - FÉVRIER 2022**
Écriture collégiale du Projet de Territoire en intercommissions
- 24 FÉVRIER 2022**
TES - Formation Leadership et projets collectifs / M. Emmanuel Franco
- MARS 2022** / **Adoption** du Projet de Territoire



CONCERTATION CITOYENNE

L'AVIS DES HABITANTS, UNE ÉTAPE ESSENTIELLE

1 175 participations comptabilisées **sur la concertation globale** (élus, agents, entreprises, associations, habitants liés au Projet de Territoire)

- ➔ Une première phase de concertation a eu lieu sur le Festival de la Belle-Virée : près de 240 personnes ont fait part de leurs attentes.
- ➔ La consultation des habitants s'est poursuivie en septembre - octobre 2021 avec la présence d'élus sur les marchés hebdomadaires du territoire et par la mise en ligne d'une concertation publique : environ 400 personnes ont répondu en ligne.

Trois enjeux forts partagés par tous les contributeurs

- ➔ Développer les infrastructures de transports doux, avec près de 12% des contributeurs,
- ➔ Redynamiser les centres-bourgs en accompagnant les commerces de proximité avec près de 11,5%,
- ➔ Développer les circuits courts avec près de 8,5% des contributeurs.

S'ensuit un fort intérêt pour les axes suivants :

- ➔ Développer les manifestations culturelles d'intérêt pluricommunal : 6,75%,
- ➔ Développer les transports en commun : 6,12%,
- ➔ Encourager la rénovation énergétique de l'habitat : 5,66%,
- ➔ Encourager le réemploi (recyclerie, objet 2^{ème} vie...) : 5,87%

AU-DELÀ DES COOPÉRATIONS

UN PROJET DE TERRITOIRE QUI MOBILISE DES COMPÉTENCES MULTIPLES

Le Projet de Territoire du Val de Sarthe n'est pas destiné à la seule visée « communautaire », mais il s'agit bien d'un projet collégial au service d'un territoire réunissant l'ensemble des partenaires, des Communes, des acteurs locaux et de la Communauté de communes.

Poursuivre ce qui fonctionne, s'élargir à d'autres domaines, adapter nos modes de « faire », changer nos pratiques et faire évoluer les modes de vie, c'est le crédo du Projet de Territoire mais cela implique aussi de se questionner voire renoncer, redimensionner certaines compétences exercées jusqu'à aujourd'hui.

Sa mise en œuvre amènera à requestionner le rôle et les Compétences de chacun ; Communauté de communes, Communes, Pays Vallée de la Sarthe, partenaires, implication des habitants, des associations et entreprises... Il se doit d'être partagé pour permettre sa réussite.



LE TERRITOIRE EN CHIFFRES



Démographie et territoire

285 km²

C'est la superficie du Val de Sarthe, territoire d'interface entre les pôles urbains de La Flèche, Sablé-sur-Sarthe et Le Mans

16 communes composent le territoire depuis 2018

En 2022, le Val de Sarthe, c'est aussi **30 910 habitants** répartis dans 16 Communes), dont :

- **3 communes avec plus de 3 000 habitants :**
La Suze-sur-Sarthe, Cérans-Foulletourte et Guécélard
 - **7 communes avec au moins 1 500 habitants :**
Étival-lès-le-Mans, Fillé-sur-Sarthe, Malicorne-sur-Sarthe, Mézeray, Roëzé-sur-Sarthe, Louplande et Spay
 - **6 communes avec plus de 500 habitants :**
Chemiré-le-Gaudin, Fercé-sur-Sarthe, Parigné-le-Pôlin, Saint-Jean-du-Bois, Soulligné-Flacé, Voivres-lès-le-Mans
- ➔ 41% des ménages sont des familles avec enfants
➔ L'évolution démographique connaît une stabilité depuis 2013



Emploi et société



18 721 actifs (9 411 hommes / 9 310 femmes)
soit 77% de la population des 15-64 ans qui travaillent ou cherchent du travail

Près de 29% des actifs
sont employés au sein du secteur d'activité :
administration publique, enseignement, santé et action sociale

27 741 € est le **revenu moyen**
par foyer fiscal en 2019

6,6 % des habitants
vivent sous le seuil de pauvreté

8% de chômage (contre 7,4% au niveau
national), soit 1 100 demandeurs d'emplois

Un tissu associatif important avec près de **891 associations**

Économie



452 établissements employeurs
sur le territoire du Val de Sarthe (hors entreprises agricoles)

- ➔ près de **3 943 emplois**, majoritairement
dans les secteurs des services et du commerce

213 agriculteurs exploitants
➔ 80% des exploitations agricoles concernées
par l'élevage (42% volailles, 28,5% bovins, 8% porcins)

90 % d'entreprises artisanales
et commerciales de moins de 10 salariés

1 112 travailleurs indépendants
dont 477 micro-entrepreneurs

Mobilité



88,5 % des actifs se déplacent en voiture
(79 % en Sarthe)

2,6 % utilisent les transports en commun

0,9 % utilisent le vélo

57% des ménages possèdent deux véhicules

2 haltes ferroviaires sur le territoire :
La Suze-sur-Sarthe et Voivres-lès-le-Mans, et une troisième à proximité, à Noyen-sur-Sarthe permettant de rejoindre Le Mans en 10 minutes

Déchets



3 840 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2019, soit 126, 12 kg/hab/an

2 938 tonnes triées aux points d'apport volontaire

34 classes du territoire sensibilisées à la protection de l'environnement en 2021-2022

Habitat



Près de **13 610 logements**, une densité de **107 habitants par km²**

- ➔ 80% de propriétaires et 20% de locataires
- ➔ 30% des logements sont vieillissants (construits avant 1970) et énergivores (DPE en étiquette E, F ou G)



RÉSULTATS ISSUS DE L'ENQUÊTE EN LIGNE AUPRÈS DES HABITANTS / OCTOBRE 2021 400 PARTICIPANTS

Vous et le territoire

75% résident depuis plus de 6 ans sur le territoire
30% des répondants travaillent et résident sur le territoire

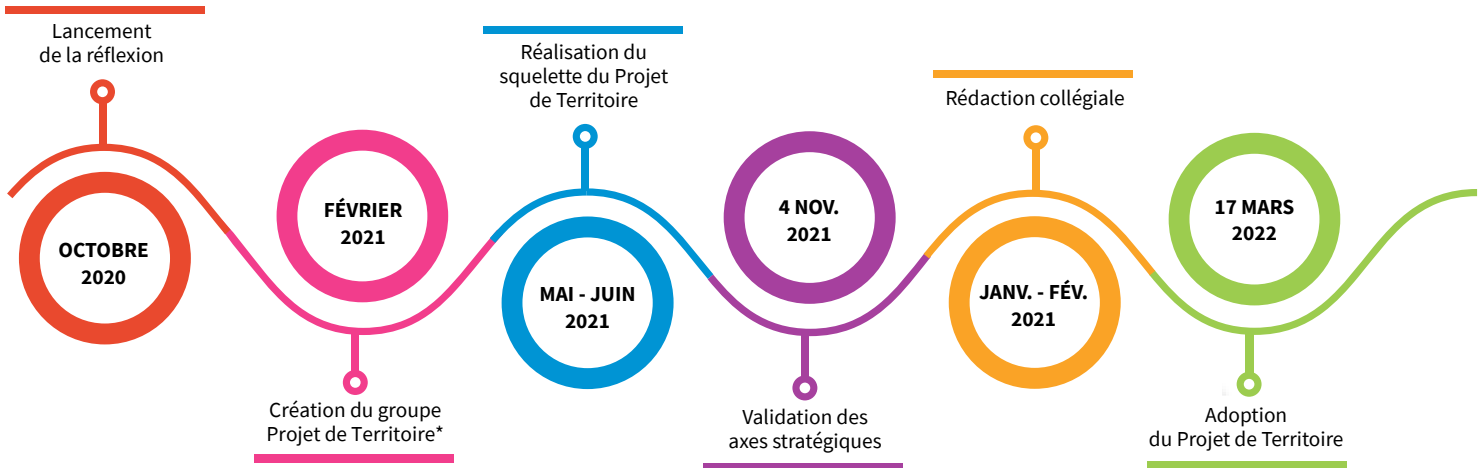
Votre perception du territoire

Un territoire « à taille humaine » (40,6%), un territoire « équilibré ville / campagne » (36,2%), un territoire « attractif » (23,4%)

Votre pratique du territoire

Le développement des infrastructures de transports doux (voies vertes, pistes cyclables, chemins de randonnée...), la première attente des habitants...

LE PROJET DE TERRITOIRE



LA DÉMARCHE

Les élus du territoire Val de Sarthe ont souhaité s'inscrire dans une démarche de territoire sobre et résilient, les actions inscrites dans le cadre des axes stratégiques du Projet de Territoire doivent répondre à ces enjeux forts.

AXE 1

Vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie

Se déplacer, s'alimenter, habiter, produire et consommer...

AXE 2

Vers un territoire de coopérations éducatives, démocratiques, solidaires et conviviales

Favoriser la culture du « faire ensemble », faciliter l'accès aux services publics...

AXE 3

Vers un territoire créatif et contributif

L'attractivité du territoire et le sentiment d'appartenance...



* Il propose et valide les différentes étapes du projet, participe au collectif des acteurs du Collège des Transitions Sociétales (TES), anime et favorise la concertation des habitants et des entreprises, est le relais d'informations auprès des élus communaux/communautaires.



Oui mais après, ...

Le Projet de Territoire en actions, les premières « preuves d'amour »

Pour que le Projet de Territoire fasse ses preuves rapidement, les élus ont acté la réalisation de trois premiers projets (détaillés dans les pages suivantes) qui abordent une nouvelle méthodologie de travail incluant davantage de coopérations / de co-construction en lien avec les habitants, les élus, les acteurs locaux et les partenaires. Ils devront être analysés au regard des objectifs établis dans le Projet de Territoire.



Tenir le cap dans la durée

Un plan de formation-actions à destination des élus du groupe Projet de Territoire et agents d'encadrement sera mis en œuvre dès 2022 jusqu'à la fin du mandat actuel pour permettre de tenir les engagements, et faire évoluer notre façon de travailler au quotidien. Il s'agira d'ancrer le changement dans les projets pour répondre aux enjeux des nouveaux modes de vie.



Une visibilité financière essentielle

Le Projet de Territoire s'accompagne d'une analyse des capacités financières de la Communauté de communes et des Communes afin de pouvoir bénéficier d'une lisibilité financière, interroger les projets programmés et le niveau de services actuel et surtout identifier les leviers financiers et fiscaux susceptibles d'être mis à profit du Projet de Territoire. Cette étude est en cours et doit mener à l'établissement d'un pacte financier fiscal entre les Communes et l'Intercommunalité.



Créer dès 2022 davantage de convivialité autour de l'enjeu des transitions

En prenant appui sur un événement communautaire fédérateur, à savoir le festival de la Belle Virée, il s'agira pour cette édition 2022 d'apporter une coloration « Projet de Territoire ». Sans dénaturer le festival de la Belle Virée, la programmation artistique viendra s'enrichir d'actions mettant en évidence les axes du Projet de Territoire ; marché de producteurs locaux, animations en lien avec la sensibilisation à l'alimentation, à la protection des ressources naturelles du territoire, par l'implication des habitants et de la jeunesse... mais aussi dans un principe de coopération entre les communes pour l'organisation logistique de cet événement.



VERS UN TERRITOIRE PLUS SOBRE ET QUI FAVORISE L'AUTONOMIE : FAIRE ÉVOLUER NOS MODES DE VIE

Il devient de plus en plus urgent de repenser l'aménagement des territoires ; éviter l'étalement urbain en exploitant de manière plus dense le foncier, massifier la réhabilitation des bâtiments publics et privés, favoriser les déplacements partagés et les modes doux, repenser notre manière de consommer et de produire, favoriser le développement de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de vie afin de répondre aux défis de la transition écologique ainsi qu'aux attentes et aspirations des habitants. La Communauté de communes, en appui et en articulation avec les Communes, se doit et propose d'accompagner ces efforts et préparer l'avenir de son territoire.



OBJECTIFS

FAIRE ÉVOLUER NOS MODES DE TRANSPORT

En développant les mobilités actives et partagées ; par le biais d'une analyse fine des besoins des habitants, en valorisant les circuits existants, en encourageant la pratique du vélo, en développant les mobilités partagées au sein des entreprises et des collectivités et en proposant de nouvelles formes de mobilités.

En développant les infrastructures de transports doux ; par l'utilisation des bords de rivière et par la création de raccordement au futur projet voie verte, en développant les liaisons douces entre les sites attractifs du territoire, les équipements publics, les zones d'activités, en veillant à avoir une réflexion modes doux lors de travaux de voirie majeurs.

En développant les transports en commun ; en participant activement à l'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité en lien avec la Région Pays de la Loire et l'Autorité Organisatrice des Mobilités, le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe.

En réduisant les besoins de déplacement ; par le développement d'outils de travail à distance et par la sensibilisation à l'impact environnemental des déplacements.

FAIRE ÉVOLUER NOTRE PRODUCTION ET NOTRE CONSOMMATION ALIMENTAIRE

En développant les circuits courts ; par la valorisation et la promotion des productions locales au sein des actions communales et intercommunales, par le développement des actions pédagogiques autour d'une alimentation saine et locale, par le développement d'un système de vente / achat de produits locaux.

En encourageant l'installation de productions agricoles respectueuses de l'environnement ; en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs et en accompagnant les

agriculteurs en place vers des systèmes économes et autonomes, par la construction d'un dialogue avec les agriculteurs et en valorisant les pratiques exemplaires.

PENSER L'HABITAT AUTREMENT

En encourageant la rénovation énergétique de l'habitat ; en proposant aux habitants un accompagnement renforcé et en valorisant les entreprises locales et l'utilisation de matériaux biosourcés.

En favorisant l'habitat solidaire et d'urgence ; par le fait de disposer d'une offre d'urgence pour les femmes et hommes en détresse, par le développement d'habitat partagé de type colocation intergénérationnelle, et par l'expérimentation d'un projet d'habitat participatif.

En intégrant l'objectif de zéro artificialisation des sols ; par la désimperméabilisation des sols pour lutter contre le réchauffement et la pollution, en incitant largement à la rénovation des bâtiments publics, en veillant à la sobriété foncière des opérations publiques et par la densification des espaces existants.

FAIRE ÉVOLUER NOS MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

En favorisant l'installation des énergies renouvelables ; en les développant sur les bâtiments et fonciers publics, en développant des projets d'énergie renouvelable citoyens, en initiant des groupements d'achat d'énergie verte et en étudiant les besoins de la filière bois.

En valorisant davantage les déchets ; par la réalisation et la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets et en encourageant le réemploi.



POINTS FORTS

- La présence de gares sur les Communes de La Suze-sur-Sarthe et Voivres-lès-Le-Mans
- Un territoire bien pourvu en emplois
- Un taux de chômage relativement faible
- La présence d'un tissu d'agriculteurs, de maraîchers, d'éleveurs important
- Des espaces naturels et agricoles variés
- Le « bon vivre » du territoire, la qualité de vie
- L'engagement de travailler sur les transitions



POINTS FAIBLES

- Gares : la fréquence, le cadencement, les horaires
- L'inadaptation de transports collectifs pour aller vers l'emploi
- Peu de lieux communs pour la vente de produits locaux
- Des accès vers les services de transports en commun inexistant
- Les difficultés d'accès à la mobilité sont une source d'éloignement aux services, davantage marqué sur certaines Communes plus distantes des équipements publics

PREMIÈRES ACTIONS

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES : PROJET EXPÉRIMENTAL AXE ROUTE DU MANS


Le développement des mobilités douces est l'objectif le plus plébiscité par les habitants du Val de Sarthe. C'est pourquoi, il est apparu comme une évidence de décliner un premier projet en lien avec cet objectif.

Pour expérimenter une nouvelle méthodologie de travail avec des enjeux de coopération importants, duplicable à l'avenir sur d'autres secteurs, un lieu d'expérimentation (voirie communautaire) a été défini, à savoir la Route du Mans reliant les Communes de Roëzé-sur-Sarthe et de La Suze-sur-Sarthe, desservant des entreprises et des habitations. Ce projet associera également les partenaires que sont le Pays Vallée de la Sarthe et le Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans Sarthe.



Axe 2

VERS UN TERRITOIRE DE COOPÉRATIONS ÉDUCATIVES, DÉMOCRATIQUES, SOLIDAIRES ET CONVIVIALES



Les projets multiples et divers portés par les Communes et la Communauté de communes doivent participer à la cohésion, au développement et au dynamisme du territoire, au service des habitants. La coopération, l'éducation, la solidarité et la convivialité sont des critères essentiels au développement harmonieux d'un territoire.



OBJECTIFS

FAVORISER LA CULTURE DU « FAIRE ENSEMBLE »

En favorisant le lien intergénérationnel ; en permettant la transmission des savoirs, l'entraide et la compréhension mutuelle, et contribuant au dynamisme de la vie associative.

En imaginant un collectif territorial associant la jeunesse ; par le fait de fédérer autour de manifestations culturelles et en s'appuyant sur le tissu associatif existant pour fédérer les jeunes, en développant de nouveaux outils de médiation avec les collectifs existants et en favorisant la participation citoyenne.

Par la co-construction de projets culturels partagés ; en proposant des événements qui soient participatifs et coopératifs, en mutualisant les manifestations et en optimisant les moyens entre Communes et Communauté de communes, en allant vers une programmation choisie par les habitants.

Par la co-construction d'un projet éducatif partagé ; en adaptant les modes d'accueil aux évolutions démographiques, économiques et sociales ; en accompagnant et en soutenant la fonction parentale, et enfin en intégrant les évolutions des modes de vie et les processus participatifs dans les pratiques pédagogiques des Accueils de Loisirs sans Hébergement et des Espaces Jeunes.

FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

Par un service public au plus près des habitants ; en réalisant et en mettant en œuvre le Contrat Local de Santé, en poursuivant l'expérimentation de la délocalisation de certains services communautaires dans les Communes, en rapprochant les services des usagers.

En développant des manifestations culturelles d'intérêt pluricommunal ; en pérennisant l'attractivité des manifestations culturelles existantes, en s'appuyant sur les équipements communautaires pour encourager les collaborations et développer de nouveaux projets culturels, en créant davantage de convivialité autour de thématiques partagées.



POINTS FORTS

- Un cadre de vie agréable
- La présence d'atouts paysagers (rivière, étangs, campagne, forêts, vallées)
- Une homogénéité des tailles de Communes
- Une dynamique de projets
- Un territoire proche du Mans et de la Flèche
- Un territoire bien desservi (routes, autoroutes, trains)
- Une densité associative



POINTS FAIBLES

- L'absence de marqueurs identitaires
- Le manque de visibilité et de communication
- L'absence ou la non connaissance de collectifs d'habitants
- La nécessité de fédérer les Communes entre elles

PREMIÈRES ACTIONS

VERS UNE PISCINE COMMUNAUTAIRE SOBRE ET INNOVANTE

Au-delà du fait de disposer d'une piscine communautaire aujourd'hui vieillissante (50 ans) et de constater que le coût de l'énergie ne fait que croître, il est important de souligner que la piscine communautaire se trouve être un lieu aux usages multiples : apprentissage de la nage, un espace propice au développement d'animations festives mais aussi pédagogiques, un équipement au plus près des habitants, en d'autres termes, un lieu vecteur d'échanges et de convivialité.

La réflexion autour de la piscine communautaire portera autour de la rénovation du bâtiment actuel ou de sa construction sur un autre site, de l'utilisation d'énergies renouvelables pour rendre cet équipement performant, sur l'usage de l'eau et des produits de traitement et de son optimisation en matière de fonctionnement pour permettre des usages multiples et cela au bénéfice des habitants et des associations du territoire.



VERS UN TERRITOIRE CRÉATIF ET CONTRIBUTIF

Le Projet de Territoire invite les habitants, les entreprises, les associations, les agents et les élus à être acteurs de leur territoire. C'est bien un travail collectif qui permettra de faire émerger de nouvelles idées et contribuera à l'esprit innovant des actions menées.



OBJECTIFS

VERS UNE ATTRACTIVITÉ « CHOISIE » POUR CONTRIBUER AU PROJET DE TERRITOIRE

En favorisant l'implantation d'entreprises engagées sur le plan social et environnemental : par l'accompagnement des entreprises volontaires vers une démarche Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et en valorisant les entreprises déjà engagées.

En accompagnant les actifs locaux vers les emplois locaux : par le fait de donner de la visibilité sur le paysage professionnel local, en favorisant les rencontres et en améliorant les conditions de mobilités sur le territoire, enfin en amenant les entreprises à mutualiser leurs moyens humains et leurs équipements.

En encourageant les entreprises à être actrices du Projet de Territoire : par la mise en réseau entre les entreprises favorisant la mise en commun de services et en accompagnant les entreprises dans le développement des énergies renouvelables ;

En redynamisant les centres-bourgs en accompagnant les installations de commerces de proximité : par un accès aux services facilité pour les actifs et par le maintien des commerces existants en prônant la qualité et le consommateur local.

RENFORCER L'APPARTENANCE AU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL DANS LA DIVERSITÉ COMMUNALE

Développer l'identité Val de Sarthe : en faisant connaître le territoire Val de Sarthe aux habitants et en favorisant son appropriation, en identifiant les ressources du territoire et les compétences ;

En favorisant les réseaux Agents / Élus / Communes / Communauté : par la formalisation des réseaux existants et leur développement, en poursuivant les échanges par groupe de Communes et par thématique de projets, en favorisant les collaborations entre Communes, et enfin en mutualisant les expertises à l'échelle intercommunale.



POINTS FORTS

- Le paysage naturel : la rivière Sarthe
- Les actions d'éducation en faveur de la culture pour tous
- Un tissu associatif important
- Un réseau de médiathèques
- L'implication des jeunes via le dispositif argent de poche, des Conseils Municipaux Jeunesse
- Une offre culturelle étoffée et une offre touristique intéressante
- Une offre sociale enfance, petite-enfance et jeunesse
- Un tissu économique dense qui crée de la richesse
- Un territoire bien desservi



POINTS FAIBLES

- Les problèmes de déplacements, notamment pour les jeunes
- Une population parfois en marge, un manque d'adhésion de certains publics
- Peu de sentiment d'appartenance au territoire
- Manque de valorisation des actions culturelles et de l'offre des Communes

PREMIÈRES ACTIONS

CRÉER LES CONDITIONS DU SOUTIEN AUX INITIATIVES DES HABITANTS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire, la Communauté de communes souhaite intensifier la reconnaissance des initiatives citoyennes autour de projets concrets (mobilités douces, équipements publics, réemploi, projets citoyens...) et favoriser les rencontres, le faire-ensemble point de départ de la création de collectifs.

Pour ce faire, les habitants seront consultés sur les projets définis dans le cadre du Projet de Territoire et, en parallèle, un ou des dispositifs seront mis en œuvre afin de permettre aux habitants de devenir acteurs de leur territoire.

Exemple : la Communauté de communes et les Communes soutiennent (pas forcément financièrement, il peut s'agir de conseils, de mise en relations), accompagnent, des projets, des initiatives locales proposés, mis en œuvre et gérés par les habitants eux-mêmes ; de type fleurir un quartier, créer un jardin participatif, un aménagement urbain, un habitat participatif, développer les énergies renouvelables ...





Communauté de communes du Val de Sarthe

27 rue du Onze-Novembre

BP 26

72 210 La Suze-Sur-Sarthe

02 43 83 51 12

communaute@cc-valdesarthe.fr

www.val-de-sarthe.fr